



## LES FORCES DE SÉCURITÉ TRAITENT-ELLES DIFFÉREMMENT LES FEMMES ET LES HOMMES ?

**LA QUALITÉ DE LA RELATION ENTRE LA POPULATION ET LES FORCES DE SÉCURITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE APPORTE UN ÉCLAIRAGE SUR LE DEGRÉ DE CONFIANCE DES HABITANTS À LEUR ÉGARD. UN FACTEUR IMPORTANT, QUI PEUT ÊTRE PERÇU COMME ÉTANT UN REFLET DE LA LÉGITIMITÉ DE CE SERVICE DE L'ÉTAT AUPRÈS DES FRANCILIENNES ET FRANCILIENS, ET QUI PEUT AVOIR UN IMPACT SUR LEUR SENTIMENT DE SÉCURITÉ.**

L'insécurité à laquelle est confrontée la population francilienne présente des spécificités de genre. Un constat qui s'accompagne de témoignages parfois différents concernant les relations qu'entretiennent les femmes et les hommes avec les représentants des forces de sécurité intérieure. Au travers de ces comportements, c'est aussi le degré de confiance des habitantes et habitants à l'égard de la police et de la gendarmerie qui est appréhendé, un facteur qui peut avoir une influence notable sur leur sentiment de sécurité. Ce sont quelques-uns des nombreux enseignements de la dernière enquête *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France*.

Conduite début 2019 auprès de 10 500 Franciliens (voir encadré page suivante), cette enquête montre que les atteintes subies par les femmes diffèrent de celles dont les hommes sont victimes. Les constats suivants ressortent en particulier :

- les agressions sur des hommes se déroulent plus souvent lors de l'exercice de leur profession (12,7 % des affaires, contre 7,5 % pour les femmes) ;
- les femmes sont les principales victimes d'agression sexuelle ou commise par des proches (respectivement 4,5 % et 2,8 % des Franciliennes interrogées en 2019, contre 0,2 % et 1,3 % des hommes) ;
- elles sont aussi plus exposées aux vols sans violence (13,8 %, contre 11,4 %) ;
- les transports en commun sont des espaces plus propices aux agressions sur des femmes (25,7 % des affaires, contre 19,1 % pour les hommes) ;
- ils le sont aussi en matière de vols sans violence (43,4 % des affaires, contre 34,4 % pour les hommes) ;
- les agressions envers les hommes s'accompagnent plus souvent de violences physiques (50,8 % des affaires, contre 43,9 % pour les femmes).

**L'ENQUÊTE VICTIMATION ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE**

Environ 10 500 Franciliens âgés de 15 ans et plus, représentatifs de la population régionale par département, se sont exprimés par téléphone en janvier et février 2019 sur leurs conditions de vie, et plus particulièrement celles qui touchent leur sécurité. Reconnue tous les deux ans depuis 2001, cette enquête est une source précieuse d'informations, apportant des éclairages sur les caractéristiques et les évolutions de l'insécurité à laquelle sont confrontés les Franciliens et les éventuelles disparités entre territoires, types d'espaces ou populations (hommes, femmes, jeunes...).

Pour autant, l'image des forces de l'ordre, appréhendée dans l'enquête à travers la question « Certains disent, la police traite mieux les délinquants que les victimes », est assez comparable. Hommes, comme femmes ne se distinguent pas dans leurs réponses : trois sur dix portent un jugement plutôt négatif sur la police. Franciliennes et Franciliens ont toutefois une meilleure considération des représentants des forces de l'ordre qu'il y a quelques années. Entre 2001 et 2019, la part de ceux qui estiment que la police traite mieux les délinquants que les victimes a chuté de 16,4 points pour les femmes et de 17,3 points pour les hommes.

**MANQUE DE CONFIANCE EN LA POLICE ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ**

La qualité de l'image de la police est un enjeu primordial, notamment en matière de lutte contre le sentiment d'insécurité. Il s'avère que les personnes insatisfaites sont aussi plus disposées à se sentir en insécurité. Un constat qui s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes, même si ces derniers restent toujours moins enclins que l'autre sexe à avoir peur : 41,3 % de ceux qui s'accordent à dire que la police traite mieux les délinquants que les victimes disent avoir peur<sup>1</sup>, le sentiment d'insécurité chutant à 25,6 % chez les hommes qui ont une bonne image de la police. Quant aux femmes, la peur concerne 74,9 % de celles qui portent un jugement négatif sur les forces de l'ordre, contre 57,9 % pour les autres.

Les personnes les plus critiques à l'égard de la police ont aussi davantage tendance à mettre la délinquance en tête des priorités d'action assignées au Gouvernement (1,5 fois plus pour les femmes et

2,2 fois plus pour les hommes). La préoccupation sécuritaire apparaît alors aussi répandue quel que soit le sexe (22,3 % des femmes et 22,6 % des hommes).

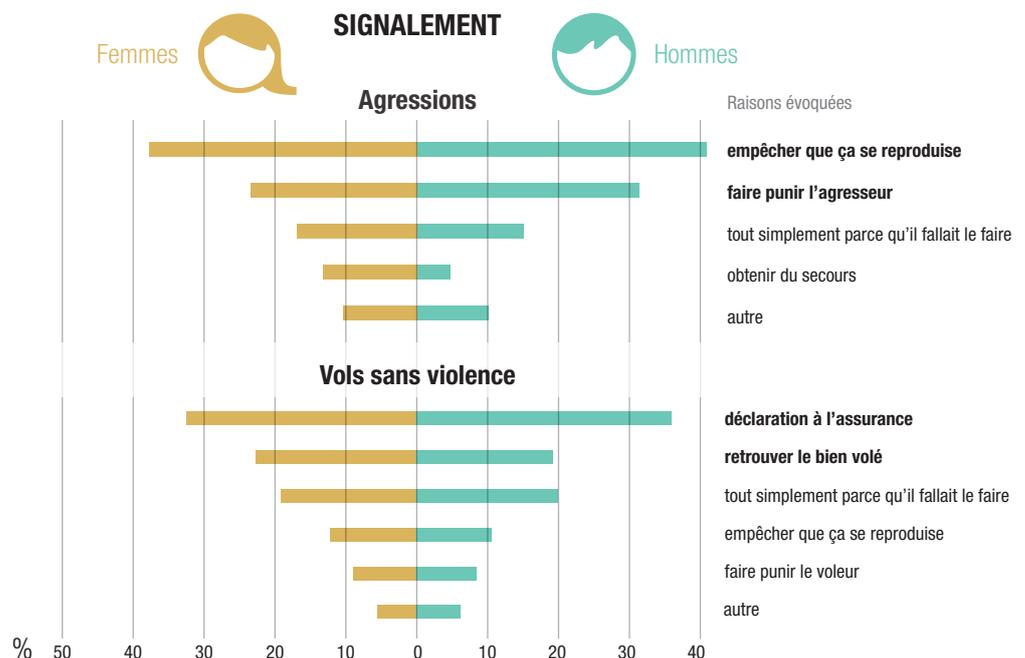
En revanche, le fait d'avoir soit une bonne, soit une mauvaise opinion de la police ou de la gendarmerie ne change pas vraiment la propension des victimes à déposer plainte. Ce constat vaut pour les femmes comme pour les hommes. Cela ne signifie pas pour autant que les taux de plainte sont similaires pour les deux sexes. Dans les affaires d'agression<sup>2</sup>, les victimes qui ont une piètre image des forces de l'ordre ont plus tendance à porter plainte quand ce sont des femmes (29,7 %, contre 20,2 % des hommes).

**DES FEMMES UN PEU PLUS ENCLINES À PORTER PLAINTE EN CAS D'AGRESSION**

Globalement, le comportement des femmes victimes diffère assez peu de celui des hommes en matière de recours à la police ou à la gendarmerie, même si les femmes font preuve d'un peu plus d'opiniâtreté dans leurs démarches.

En cas d'agression, moins d'une victime sur deux a fait un signalement aux forces de l'ordre, un constat qui vaut aussi bien pour les femmes que pour les hommes (respectivement 42,7 % et 43,8 %). Pour autant, leur démarche n'aboutit pas systématiquement à un dépôt de plainte. Et il s'avère que les femmes sont un peu plus enclines à aller jusqu'au bout du processus : 28,1 % de plaintes, contre 24,1 % chez les hommes victimes.

Pour ce qui est des vols sans violence, l'enquête ne montre pas vraiment de différence de comportement entre les femmes et les hommes



parmi les victimes. Et, quel que soit le sexe, les signalements sont un peu plus répandus que dans les affaires d'agression (respectivement 52,2 % des hommes et 50,5 % des femmes). Huit fois sur dix, la victime va jusqu'à déposer une plainte.

### DES FEMMES PLUS GÊNÉES DE PARLER DE LEUR AGRESSION

Les raisons évoquées en cas d'absence de signalement aux autorités diffèrent selon le sexe de la victime. Les femmes qui ont subi des agressions vont davantage mentionner la gêne d'en parler (7,8 %, soit 6 points de plus). Les hommes, eux, sont plus enclins à considérer que déposer une plainte n'en vaut pas la peine (33,5 %, soit 11,3 points de plus). Mais tous s'accordent pour évoquer le plus souvent le sentiment que cela ne servirait à rien : plus de quatre hommes et femmes victimes sur dix. Si, en cas de vol sans violence, c'est l'inutilité de la démarche qui est mise en avant quel que soit le sexe de la victime. Les hommes ont néanmoins plus tendance à penser que « ça ne vaut pas la peine » de porter plainte (39,3 %, soit 9,7 points de plus), tandis que les femmes, plus fatalistes, estiment que, « de toute façon, ça n'aurait servi à rien » (52,5 %, soit 10,6 points de plus).

### DES FEMMES VICTIMES D'AGRESSION PLUS EN ATTENTE D'AIDE

L'attitude des hommes et des femmes diverge dans les raisons qui les poussent à porter plainte. Les femmes victimes d'agression vont davantage mettre en avant la notion de soutien : 14,8 % disent qu'elles se tournent vers la police ou la gendarmerie pour obtenir un secours (soit 10,3 points de plus).

Les hommes penchent un peu plus pour l'aspect répressif en déclarant vouloir faire punir l'agresseur (30,8 %, soit 7,7 points de plus). Quel que soit leur sexe, les victimes s'accordent néanmoins pour déclarer le plus souvent avoir fait un signalement pour empêcher que ça se reproduise (40,1 % des hommes et 37,1 % des femmes).

### LA DÉCLARATION À L'ASSURANCE EN CAS DE VOL : MOTIVATION PRINCIPALE

En cas de vol sans violence, le dépôt de plainte est avant tout – pour les femmes comme pour les hommes – le passage obligé pour la déclaration à l'assurance : environ une victime sur trois. Près d'une victime sur cinq évoque la notion de devoir (« simplement parce qu'il fallait le faire »). Même proportion pour ce qui est de l'espoir de récupérer les biens dérobés.

Une fois la plainte déposée, la satisfaction à l'égard de l'action menée par les forces de l'ordre ne fait pas consensus : trois victimes de vols sans violence sur dix sont satisfaites, et un peu plus de quatre victimes d'agressions sur dix, des taux assez proches pour les deux sexes.

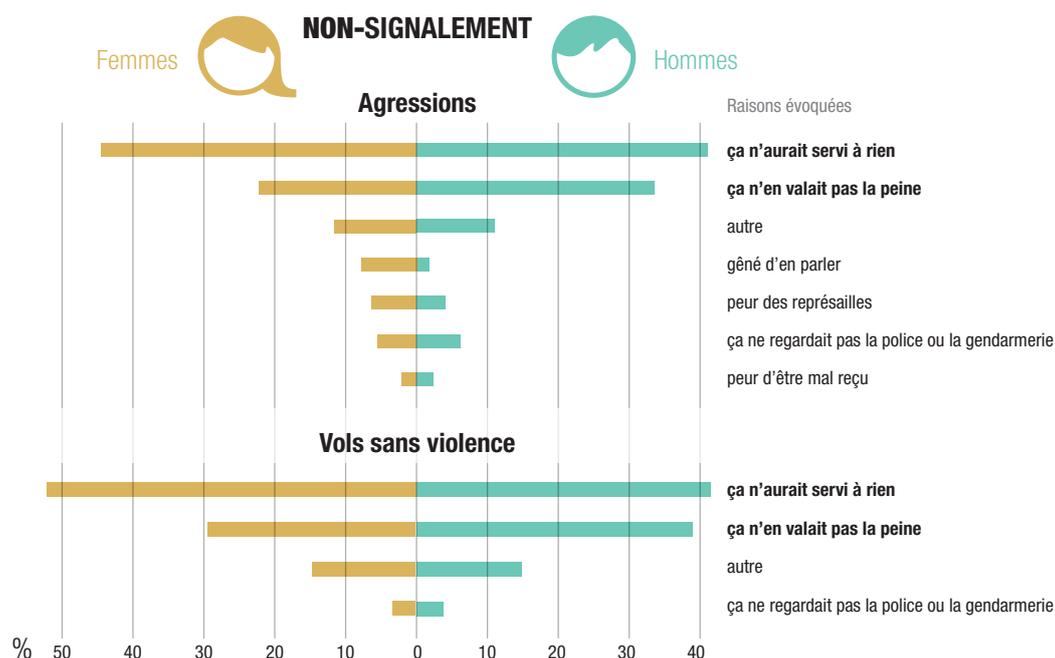
### UN TAUX D'ÉLUCIDATION MOINDRE POUR LES FEMMES VICTIMES D'AGRESSION

Les victimes ont peu de chances que l'affaire les concernant soit élucidée, en particulier si elles ont subi un vol sans violence. Seules près de 8 % des personnes interrogées environ déclarent que la police a identifié le voleur, un taux similaire quel que soit le sexe. Et si l'action policière réussit un peu plus souvent pour les cas d'agression, une différence apparaît selon le sexe de la victime. Le pourcentage

## L'INSÉCURITÉ EST ABORDÉE DANS L'ENQUÊTE AU TRAVERS DE DEUX DIMENSIONS

La première, ce sont les atteintes subies (les victimations). Elles concernent soit la personne interrogée (vols personnels et agressions), soit le ménage dans lequel elle vit (vols, dégradations ou destructions concernant des véhicules, ou encore cambriolages). Elles font référence aux faits subis au cours des trois années précédant l'enquête, c'est-à-dire, pour celle de 2019, aux atteintes commises en 2016, 2017 ou 2018. Et pour chaque catégorie de faits, seul le dernier acte survenu au cours de la période étudiée est détaillé (nature, circonstances, recours mobilisés, etc.).

La seconde, c'est le sentiment d'insécurité. Il est mesuré à partir d'une combinaison de deux dimensions, pas forcément corrélées (Roché, 1998). Les peurs personnelles renvoient plutôt à une crainte qui repose sur le risque et l'expérience directe ou indirecte de victimation. Elles sont conditionnées aussi par des caractéristiques individuelles telles que le sexe et l'âge, et des facteurs environnementaux. La notion de préoccupation sociale pour l'insécurité, ou préoccupation « sécuritaire », traduit, quant à elle, l'importance accordée aux problèmes de délinquance dans la société, par rapport à d'autres sources d'inquiétude (chômage, pauvreté, pollution et sida).



d'affaires élucidées est de 35,2 % pour les femmes, soit 11,2 points de moins que pour les hommes. En lien avec ce constat, les hommes victimes évoquent aussi plus souvent avoir été tenus au courant des suites par la police (40,0 %, soit 10,1 points de plus).

Sans aller jusqu'à montrer qu'il existe des modèles de comportements policiers spécifiques à l'égard de certaines catégories de population<sup>3</sup>, ces écarts illustrent néanmoins des pratiques de gestion différentes selon que la victime d'agression est une femme ou un homme. Affaires à résoudre plus complexes ou plus sensibles ou communication délicate avec la victime sont autant d'éléments qui peuvent influencer le travail des policiers.

### LES FEMMES ONT MOINS DE CHANCES DE VOIR LEUR AFFAIRE RÉSOLUE

Les résultats d'une analyse statistique, dite de « régression logistique », sur les données de l'enquête de 2019, illustrent la relation entre certaines caractéristiques personnelles des victimes et le déroulé du traitement par la police ou la gendarmerie de leur affaire. Toutes choses égales par ailleurs, être une femme réduit d'environ de moitié (Odds Ratio de 0,5) la chance d'être informée des suites. Et ce n'est pas le seul facteur. Le fait d'avoir été victime dans les transports en commun a aussi un impact négatif (OR de 0,4). Logiquement, une personne qui aura porté plainte aura une probabilité accrue d'être tenue informée (OR de 2,8). Le simple fait de connaître au moins l'un de ses agresseurs contribue aussi à accroître cette chance (OR de 1,8).

Quant à la finalité de l'action policière, à savoir l'élucidation, un même constat s'impose : une autre analyse (régression logistique) permet d'aboutir à la conclusion qu'être une femme diminue la chance de voir son affaire résolue (OR de 0,6), tout comme le simple fait que l'agression ait été commise dans les transports (OR de 0,4). Les affaires de vol avec violence ont aussi plus de risques de ne pas aboutir. En revanche, avoir subi une agression physique accroît la probabilité de résolution (OR de 2,2). Le facteur qui s'impose comme étant le plus déterminant est celui selon lequel la victime connaît son agresseur (OR de 6,6).

Ce coup de projecteur sur les relations entre la population et les représentants des forces de sécurité intérieure montre qu'il existe des spécificités de genre parmi les victimes. Que ce soit en matière de dépôt de plainte ou de traitement de l'affaire, des écarts ressortent entre les femmes et les hommes. Mais il faut souligner que les atteintes subies diffèrent aussi sensiblement selon le sexe, ce qui n'est pas sans conséquences sur les recours (Bon D., Robert Ph. et Zauberma R., 2011).

Pour autant, globalement, les femmes n'ont pas une image plus négative que les hommes de ce service de l'État. ■

Hélène Heurtel, chargée d'études  
mission Prévention sécurité (Sylvie Scherer, directrice)

## RESSOURCES

- Heurtel H., Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Rapport final de l'enquête 2017, Paris, L'Institut Paris Region, 2018.
- Heurtel H., « L'insécurité, marqueur des différences hommes/femmes dans la ville ». Toujours avec elles. Traits d'Agences, n° 30, 2017, Paris, Fnau, p. 12.
- Delpeuch Th., E. Ross J., et Bonnet Fr., « Les analyses sociologiques des relations police-population : vers une reconnaissance de la variété des pratiques policières. Présentation du dossier », Droit et société, vol. 97, n° 3, 2017, pp. 457-468.
- Vanier C., Sourd A. et Alouache FL., « Le dépôt de plainte des victimes de violences sur leur lieu de travail ou d'études », La Note de l'ONDRP, n° 28, novembre 2018.
- De Maillard J. et coll., « Police et population : pour des relations de confiance », Rapport pour Terra Nova, novembre 2016.
- Bon D., Robert Ph., et Zauberma R. (Cesdip), « La délinquance : entre statistiques de police et enquêtes de victimation », Note Rapide Société, n° 538, L'Institut Paris Region, mars 2011.
- Carrasco V., Chaussebourg L. et Creusat J., « Les déterminants du dépôt de plainte : le type d'agression subie devant de loin les caractéristiques de la victime », Économie et Statistique, n° 448-449, Insee, 2011.

1. Peur au domicile et/ou dans le quartier le soir et/ou dans au moins un des modes de transports en commun.
2. Tous types de violences confondues (sexuelles, par des proches et autres sortes d'agressions).
3. Delpeuch Th., E. Ross J. et Bonnet Fr., « Les analyses sociologiques des relations police-population : vers une reconnaissance de la variété des pratiques policières. Présentation du dossier », Droit et société, vol. 97, n° 3, 2017, pp. 457-468.
4. Modèle statistique qui permet d'identifier les liens entre un événement (variable à expliquer) : le fait d'être informé(e) des suites de l'affaire dans le cas présent ; et un ou plusieurs facteurs (variables explicatives) : le sexe de la victime, les caractéristiques de l'atteinte, etc. ; et d'en fournir la force et le sens de la relation grâce aux Odds Ratio (OR). Les résultats sont donnés « toutes choses égales par ailleurs » et calculés à partir d'une situation de référence. L'Odds ratio, ou rapport de chance, est une mesure correspondant au rapport de deux probabilités, en numérateur celle de survenue d'un événement et en dénominateur celle de non-survenue.

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

#### DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

#### MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

#### INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Laurie Gobled

#### MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Inès Le Meledo, Julie Sarris

#### FABRICATION

Sylvie Coulomb

#### RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

33 (0)1 77 49 75 78

#### L'Institut Paris Region

15, rue Falguière  
75740 Paris Cedex 15  
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 1967-2144  
ISSN ressource en ligne  
2267-4071



institutparisregion.fr

